



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 30 avril 2015

22 conseillers étaient présents : Injoud Ayeche - Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean Yves Dubois - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Candice Gilg - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain

4 conseillers étaient excusés : Evelÿne Arnaud (pouvoir à Isabelle De Lima) - Jean Pierre Chenu (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Michel Genettaz (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic)

1 conseillère était absente : Audrey Romao-Jacquier

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

Mme Corine Maironi-Gonthier propose un rajout à l'ordre du jour : « *demande d'autorisation de défrichement pour des aménagements de pistes à Montalbert* ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Puis Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation des 2 procès verbaux des Conseils municipaux du 12 et du 19 mars 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, les approuvent.

I - Administration générale

1 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2015 et renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec le ski club de Montalbert et avec le club de sports de la Plagne

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à voter les subventions qui permettent aux associations locales d'assurer leur fonctionnement. Chacune d'entre elles a fourni préalablement un dossier dans lequel figurent entre autres le nombre d'adhérents et leur provenance, le nombre de bénévoles et de salariés, le bilan d'activités, le descriptif des projets, le compte de résultat, la situation des comptes bancaires et bien sûr la demande de subvention motivée de l'année. Elle rappelle que les demandes ont été examinées dans un 1er temps par l' élu en charge des associations, puis validées par la commission des finances qui s'est réunie le 16 avril 2015. Elle précise que les sommes allouées figurent bien dans les crédits budgétaires votés au budget primitif 2015.

Lucien Spigarelli, 1er adjoint (et délégué au monde associatif) rappelle que malgré le contexte économique difficile et le budget restreint, la Commune essaie d'aider au mieux les différents clubs et associations de la ville. Il souligne que les choix budgétaires ont été réalisés dans un souci d'équité.

Il donne lecture des différentes subventions et revient sur certaines :

- . les commerçants de la résidence Aime 2000 : pas de demande de leur part lors de la commission des finances, mais un courrier a été reçu par la suite avec une demande de subvention de 5 000 €. Le problème vient du fait que cette demande n'est motivée par aucun projet, Lucien Spigarelli propose donc de laisser de côté cette demande pour le moment, et attend le projet de l'association.
- . AOM : une subvention de 3 000 € a été demandée, et qui représente la moitié de ce qui était réclamée les autres années car la manifestation « Born to Burn » ne sera pas reconduite. Il indique qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables d'AOM. A cette occasion, il donne la parole à Isabelle De Lima qui rappelle l'objet de l'association AOM en donnant lecture d'un courrier de l'association : *« Cette association, dit-elle, a principalement pour but de créer du lien social en organisant des manifestations populaires au sein du canton d'Aime. Au fil des années, une dimension logistique est venue s'ajouter à l'événementiel par le prêt de matériel à des associations qui n'organisent qu'une manifestation par an ou qui n'ont pas les moyens d'acquérir du matériel (par exemple l'APE de Longefoy, le club des sports de Montalbert, le comité des fêtes de Longefoy, l'association des parents d'élèves de l'école du Pavillon, le club eaux-vives, le FCHT, le club de handball d'Aime, le club de roller hockey d'Aime, le comité des fêtes de Granier, le country club d'Aime, le comité des fêtes de Landry, l'association red blunge de Bourg St Maurice, l'association des parents d'élèves de La Côte d'Aime, l'association Marie Martinod et le CBLS). Pour cette année 2015, voici une liste des manifestations auxquelles AOM va participer : fête du village de Macot le 13 juin, fête de la musique à Aime le 20 juin, kermesse de l'école de Pavillon à Aime, fête et bal du 13 juillet à Aime, tournoi de foot au stade du gros murger à Aime en août, fête terre-terroir-tarentaise à Montvalezan en septembre, soirée du FCHT le 10 novembre à Bourg St Maurice. Je rappelle que AOM est une structure conviviale qui gère plus de 80 bénévoles : cette association est un véritable partenaire dans toutes nos manifestations et la qualité de son travail est indéniable, c'est pourquoi je suis pour le versement de cette subvention de 3 000 € ».*

Anthony Destaing suggère que Fred Ougier (président d'AOM) fasse le tour des communes du canton pour demander des subventions, car AOM rayonne sur un secteur qui dépasse largement les frontières de la seule commune d'Aime.

Xavier Urbain regrette que les buvettes, à l'occasion des manifestations gérées par la Maison du Tourisme, ne sont plus forcément données aux associations locales qui en ont grandement besoin (et qui savent assumer ce rôle), notamment pour les plus intéressantes en terme

financier (fête de la musique, 14 juillet...). Il précise qu'il n'est pas du tout contre l'association AOM, bien au contraire, puisqu'il reconnaît la qualité de leur travail et leur implication.

Isabelle De Lima comprend tout à fait cette remarque mais indique que le fait de solliciter AOM pour de nombreux événements permet de mobiliser énormément de bénévoles (les équipes des services techniques et de la MATO ne pouvant être sur tous les fronts...), ainsi que le côté qualitatif de leur prestation qui reste indéniable (cette association étant très réactive et très facilement mobilisable), c'est donc pourquoi les buvettes leurs sont attribuées. Elle propose de réfléchir à une autre organisation pour les prochaines années.

Xavier Urbain et Anne Le Mouëllic, présidents d'associations, ne prennent pas part au vote.

...A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2015 pour un montant total de 247 733 € et une subvention de 5 000 € au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS). En voici le détail :

A/ Subventions article 657361	
1°/ Subventions scolaires	
Associations sportives scolaires :	
Aime	650,00 €
Longefoy	650,00 €
Villette	650,00 €
Maternelle Aime	340,00 €
Classes découverte	12 000,00 €
Projet exceptionnel limité à 1 classe/école	1 500,00 €
Sorties sportives et culturelles	24 260,00 €
Subv exc. Villette et Longefoy sorties culturelles	1 080,00 €
subvention bibliothèque 4 écoles	1 800,00 €
USEP de la Savoie : Vallée des Défis	250,00 €
TOTAL	43 180,00 €
2°/ Autres 657362	
C.C.A.S	5 000,00 €
B/ Subventions article 6574	
1°/ Subventions scolaires	
Associations de parents d'élèves :	
Aime Pierre Borrione	410,00 €
Aime Pavillon	410,00 €
Longefoy	410,00 €
Villette	410,00 €
Aime Pierre Borrione garderie	4 814,00 €
Aime Pavillon garderie	2 776,00 €
Longefoy Garderie	1 804,00 €
Villette garderie	1 008,00 €
TOTAL	12 042,00 €
2°/ Subventions sportives	
ASA Association Sportive d'Aime	16 000,00 €
Ass Cycliste de Macôt	100,00 €
CBLS	12 000,00 €

Club Alpin Français	100,00 €
Club de handball HBC Aime/Macot la Plagne	4 000,00 €
Club des Sports de La Plagne	26 000,00 €
Club Eaux Vives	16 000,00 €
Football Club Haute-Tarentaise fonctionnement	21 000,00 €
Les robins des bois alpins	400,00 €
Roller hockey	5 500,00 €
Rugby club Haute Tarentaise	1 000,00 €
Ski Club de Montalbert	27 000,00 €
Tarentaise judo club Aime	2 250,00 €
V.E.O. 2000	900,00 €
TOTAL	132 250,00 €
3°/ Subventions culturelles et animations	
A la découverte	1 800,00 €
Accord'Aime	500,00 €
Aime Country	600,00 €
Aime scrabble	100,00 €
Amis du patrimoine de Longefoy	100,00 €
Amis du patrimoine	250,00 €
AOM	3 000,00 €
Ass. Animation des bénévoles de Montalbert	500,00 €
Association des commerçants Montalbert	?
Association des commerçants Plagne Aime 2000	?
Axim'arts	500,00 €
Club des Aînés Ruraux (fonctionnement, transport)	3 000,00 €
Comité d'Animation de Longefoy	560,00 €
Equipers 92	500,00 €
Folkmiouse	100,00 €
Harmonie l'espérance directrice	8 191,00 €
Harmonie l'Espérance fonctionnement	1 000,00 €
Harmonie l'Espérance instrument	3 000,00 €
Intervalle	1 000,00 €
Lou Montorbé	500,00 €
Mélodika	1 350,00 €
Mieux Vivre à Tessens	560,00 €
Partage connaissance et savoir faire	100,00 €
Société d'Histoire et d'archéologie - Fonctionnement	1 500,00 €
UAEA Aime	3 000,00 €
Villette animation	560,00 €
Vivre à Villette	150,00 €
TOTAL	32 421,00 €
4°/ Subventions diverses	
Amicale des donateurs de sang	350,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers + Union sapeurs pompiers	3 410,00 €
Anciens Combattants Aime + Villette	800,00 €
Comice agricole	280,00 €

Cyclocoeur	1 500,00 €
Fédération des Handicapés du Travail	100,00 €
Garderie les Bambins Montalbert	8 500,00 €
Garderie les Lutins Plagne Aime 2000	12 000,00 €
Handi Evasion Savoie	450,00 €
Handi Evasion subvention complémentaire	
Resto du coeur Moûtiers	
TOTAL	27 390,00 €
Nouvelles demandes "locales" 2015	
Les Villettains	100,00 €
Tarentaise poker club	100,00 €
Tarentaise branché	100,00 €
Streetart 73	150,00 €
TOTAL	450,00 €

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la subvention votée au Ski Club de Montalbert, pour l'année 2015. Elle indique que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que les communes doivent conclure une convention pluriannuelle de financement avec les associations dont le montant de la subvention annuelle est supérieur à 23 000 euros.

Elle tient à ajouter que la Commune d'Aime met aussi à disposition du club, pour un loyer symbolique de 16 € par an, les locaux techniques du club à Montalbert.

Xavier Urbain ne prend pas part au vote.

...Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention pluriannuelle à passer avec le Ski Club de Montalbert pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2015.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la subvention votée au Club des Sports de La Plagne, pour l'année 2015. Elle indique que l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que les communes doivent conclure une convention pluriannuelle avec les associations dont le montant de la subvention accordée est supérieur à 23 000 euros.

...Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention pluriannuelle à passer avec le Club des Sports de La Plagne à compter du 1er juin 2015 pour une période de 3 ans.

2 - Modification à apporter au règlement intérieur des Temps d'Activités Péri-scolaires

Lucien Spigarelli, délégué aux affaires scolaires, rappelle aux conseillers municipaux la réforme portant sur les rythmes scolaires et la mise en place de Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) au sein des 4 écoles de la commune (école maternelle P. Borrione, école élémentaire P. Borrione, école de Longefoy et école de Villette) à la rentrée 2015/2016, soit 4x45 mn les lundis, mardis, jeudis et vendredis en fin de journée.

Il précise que le bilan du coût de cette première année de fonctionnement a amené la municipalité à réfléchir à une diminution du budget de fonctionnement consacré à ces TAP.

Dans le même temps, une évaluation du projet mis en place a été menée par les élus et technicien en charge du projet, les directeurs d'école, les intervenants et personnels communaux et les conseils d'écoles. Afin de répondre à l'objectif de baisse des coûts tout en maintenant la qualité d'activités des TAP, il est proposé pour l'année scolaire 2015/2016 une nouvelle organisation du temps des TAP dans chaque école avec un règlement adapté en conséquence. Il précise enfin que la commission des affaires scolaires réunie le 16 avril a donné un avis favorable à ces modifications.

Il indique donc que cette réorganisation permettra de réduire le budget des TAP d'environ 20 000 €, sans toucher à la qualité des prestations. Egalement, du fait de cette réorganisation, tous les enfants pourront pratiquer chacun les activités proposées puisque qu'un roulement sera mis en place afin qu'aucun enfant ne soit lésé. Il conclut en précisant que même si ce service est gratuit et facultatif, il est demandé une assiduité de la part des enfants, ainsi qu'un respect des règles de discipline.

...Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur des TAP à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, et acte de la nouvelle organisation des TAP ainsi qu'il suit :

Ecoles	Horaires scolaires	Horaires TAP
Maternelle Pierre Borrione	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 Et les lundis mardis, jeudis et vendredis de 14H15 à 16H30	4 X 45 mn les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13H30 à 14H15
Elémentaire Pierre Borrione	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 Les lundis et jeudis de 13H30 à 16H30 Les mardis et vendredis de 13H30 à 15H00	2 X 1H30 les mardis et vendredis de 15H00 à 16H30
Longefoy	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H45 à 11H45 Les lundis et jeudis de 13H45 à 15H15 Les mardis et vendredis de 13H45 à 16H45	2 X 1H30 les lundis et jeudis de 15H15 à 16H45
Villette	Les lundis, mardis et jeudis de 8H30 à 11H45 Les mercredis et vendredis de 8H30 à 11H30 Les lundis, mardis et jeudis de 13H45 à 16H30	1 X 3H00 le vendredi de 13H30 à 16H30

Lucien Spigarelli expose, en complément, que la Communauté de Communes mène actuellement une étude pour savoir si le dossier des TAP doit être repris au niveau du canton par les Versants d'Aime. Un 1er résultat de l'étude a été présenté le 29 avril au conseil communautaire : rien n'est encore acté pour le moment, mais si cette compétence doit être transférée aux Versants d'Aime, cela ne serait pas avant la rentrée scolaire 2016/2017.

3 - Modification à apporter aux règlements intérieurs des restaurants scolaires d'Aime et Longefoy et création d'un tarif pour les repas exceptionnels

Lucien Spigarelli rappelle aux conseillers municipaux la mise en place du restaurant scolaire d'Aime en 2006 et celui de Longefoy en 2009. Il expose que ces services disposent chacun d'un règlement intérieur qu'il convient aujourd'hui de "toiletté" pour répondre à l'évolution des besoins du service. Il présente donc les 2 règlements. Par ailleurs, Il propose que le tarif des repas réguliers et des repas occasionnels programmés soit identique et qu'un nouveau tarif soit mis en place pour les repas exceptionnels avec un prix majoré pour tenir compte des contraintes inhérentes à ce service (commande de repas).

Il ajoute que cette cantine est ouverte aux élèves de l'école publique P. Borrione et de Villette, de l'école privée Le Pavillon et que Longefoy possède sa propre cantine.

Tarifs applicables par délibération du 7 juin 2010 :

- . 4 € le repas au forfait mensuel et régulier
- . 4, 3 € le repas occasionnel
- . 7 € le repas pour les enfants domiciliés hors de la commune
- . 1,5 € pour les P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants présentant une allergie ou une intolérance alimentaire)

Nouvelles propositions

Création d'un tarif repas exceptionnels :

- . 6 € pour les repas exceptionnels pour les enfants résidant à Aime
- . 9 € pour les repas exceptionnels pour les enfants non domiciliés à Aime
- . 3,5 € pour les P.A.I.
- . et suppression du tarif repas exceptionnels

Lucien Spigarelli précise que ces nouveaux tarifs applicables pour les repas exceptionnels ont aussi été mis en place pour responsabiliser les parents et les inciter à ne plus inscrire leur(s) enfant(s) à la dernière minute dans la mesure du possible ; également, il souhaite que, grâce à ce nouveau règlement, certains parents n'inscrivent plus systématiquement (en début de mois) leur(s) enfant(s) pour tous les jours de la semaine, et au fur et à mesure des jours, désinscrivent systématiquement leur(s) enfant(s) : la problématique étant que ces places « réservées » à l'avance et annulées au dernier moment font défaut pour d'autres élèves qui ne peuvent être inscrit, faute de place à l'avance...

Un autre point du règlement concerne la question de la discipline, avec une échelle de sanctions pouvant s'appliquer. Mais les échanges avec les familles restent bien sûr la priorité.

Il précise que la commission scolaire a validé ces propositions lors de sa séance du 14 avril 2015.

Enfin, il note que les transports de bus à midi (pour le circuit villages du Revers et pour le circuit Villaroland/Tessens) seront maintenus à la rentrée 2015/2016. Mme le Maire tient à préciser qu'il s'agit certainement de la dernière année où cette rotation de midi sera maintenue.

...Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur des restaurants scolaires d'Aime et de Longefoy, et validées par la commission scolaire le 14 avril 2015.

Egalement, il crée de nouveaux tarifs pour les repas exceptionnels :

- . 6,00 euros pour les repas exceptionnels pour les enfants résidant à Aime
- . 9,00 euros pour les repas exceptionnels pour les enfants non domiciliés à Aime
- . 3,50 euros pour les PAI exceptionnels (Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants présentant une allergie ou une intolérance alimentaire).

Enfin, il supprime le tarif des repas occasionnels.

4 – Avenant n°8 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable

Madame le Maire rappelle que dans le prolongement de la délibération prise au conseil municipal du 29/01/2015 faisant suite à la jurisprudence « commune d'Olivet », la commune a transmis, pour signature, le protocole de fin de contrat, à la société ECHM (VEOLIA). Par courrier du 11/03/2015, cette société a retourné à la Mairie le protocole de fin de contrat eau dûment signé ainsi qu'un projet d'avenant n°8 au contrat qui entérine entre les parties le maintien de l'échéance initialement prévue de fin de contrat au 31/12/2015 en lui annexant le protocole de fin de contrat. Elle précise qu'il s'agit d'une question de terme : il a été préféré de noter « échéance du traité le 31/12/15 » en remplacement de « caducité du contrat au 31/12/15 ».

Laurence Dupuy-Verbinnen demande pourquoi l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFiP) qui est intervenu sur la question de l'assainissement n'est pas repris dans l'avenant de l'assainissement... Corine Maironi-Gonthier précise que Véolia ne le souhaitait pas.

Christian Milleret s'inquiète de la question du personnel à transférer, combien seront-ils... Corine Maironi-Gonthier précise que ce dossier doit aboutir prochainement.

Solène Terrillon pose la question de la reprise financière des compteurs d'eau. Corine Maironi-Gonthier indique, qu'après négociation avec Véolia, la Commune ne les reprend finalement pas à sa charge.

...Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant n°8 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable qui entérine entre les parties le maintien de l'échéance initialement prévue de fin de contrat au 31/12/2015.

5 – Avenant n°6 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement

Madame le Maire rappelle que dans le prolongement de la délibération prise au conseil municipal du 29/01/2015 faisant suite à la jurisprudence « commune d'Olivet », la commune a transmis, pour signature, le protocole de fin de contrat, à la société ECHM (VEOLIA). Par courrier du 11/03/2015, cette société rappelle que la déclaration de caducité du contrat au 31/12/2017 (au lieu du terme initial de 2022) a été prise unilatéralement par la commune, après avis du DDFiP, et pourrait faire l'objet d'une indemnisation du délégataire. Mais Mr Bruno GIRAUDEL, Directeur du Centre Régional Arc Alpin de VEOLIA Eau, conclue ainsi son courrier :

« Nous considérons que la décision de la commune de retenir une échéance anticipée du contrat au 31/12/2017 plutôt qu'au 31/12/2015, comme initialement annoncé, constitue une avancée positive et après négociations, à titre de concession réciproque tout en prenant en compte les incertitudes juridiques affectant la poursuite de l'exécution de la délégation en cas de contentieux et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, nous vous confirmons notre accord sur la poursuite du contrat jusqu'au 31/12/2017 sans demande indemnitaire de notre part. Vous trouverez ci-joint un projet d'avenant n°6 rédigé dans ce sens ainsi que le protocole de fin de contrat dûment signé ».

La commune a retourné à Véolia un avenant n°6 corrigé avec ajout d'une phrase concernant l'engagement de ECHM-VEOLIA qu'aucune indemnité ne serait réclamée. Juridiquement, la commune pourrait s'en tenir à la délibération du 29/01 avec le protocole signé, mais avec un risque contentieux pour une demande d'indemnisation de ECHM-VEOLIA.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant n°6 qui permet contractuellement, avec accord des deux parties, de ramener l'échéance du contrat d'assainissement au 31/12/2017 au lieu du 31/12/2022 sans indemnité.

....A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°6 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement qui permet contractuellement, avec accord des deux parties, de ramener l'échéance du contrat d'assainissement au 31/12/2017 au lieu du 31/12/2022.

6 – Modification des tarifs de la taxe de séjour

Objet de l'instauration de la taxe de séjour : l'instauration de la taxe de séjour sur le territoire de la commune, par délibération du 12 novembre 2012, correspondait à la volonté du conseil municipal d'agir en faveur du développement et de la promotion de l'activité touristique et de ne pas faire reposer ce financement uniquement sur les contributions fiscales de la population locale mais également grâce à une participation des personnes séjournant sur le territoire.

Objet de la délibération proposée ce soir : la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 et en particulier son article 67 est venue modifier les conditions de perception de la taxe de séjour ainsi que les tarifs applicables pour cette taxe. Il convient donc que le Conseil municipal délibère afin de prendre en compte les modifications apportées par la loi.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que la taxe de séjour était perçue (au niveau national), jusqu'à aujourd'hui, pour les enfants à partir de 13 ans ; les modalités viennent d'être modifiées pour être appliquées à partir de 18 ans, les enfants sont donc exonérés. Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), qui collecte cette taxe pour le compte des communes, a donc réalisé des simulations financières pour connaître le manque à gagner. « Si les montants actuels étaient laissés en l'état, explique-t-elle, les communes du SIGP perdraient de l'argent. Il est donc proposé de remonter les taux au maximum pour compenser la perte actuelle de cette taxe de séjour ».

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter les nouvelles modalités de perception et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal selon les modalités suivantes et précise que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er décembre 2015 :

Nature de l'hébergement	Taxe de séjour	Taxe additionnelle (Département)	Total
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et plus, meublés de tourisme 4 étoiles et plus Club Méditerranée 4 tridents Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,25 €	0,23 €	2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles Club Méditerranée 3 tridents Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Campings, caravanages et hébergements de plein air 3, 4 et 5 étoiles	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Campings, caravanages et hébergements de plein air 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Aires de camping-cars par tranche de 24 heures	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Refuges	0,40 €	0,04 €	0,44 €

7 - Représentation de la commune à l'ASP de Montalbert : changement d'un titulaire

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 17 avril 2014 qui désignait les représentants de la commune à l'ASP (Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Montalbert), soit :

- . 5 titulaires : Corine Maironi-Gonthier, Xavier Urbain, Marie-Pierre Rebrassé, Laurent Desbrini et Guy Ducognon
- . 5 suppléants : Candice Gilg, Lucien Spigarelli, Michel Genettaz, Anthony Destaing et Anne Le Mouëllic

Elle propose un changement entre un titulaire et un suppléant soit : Michel Genettaz deviendra représentant titulaire et Corine Maironi-Gonthier deviendra représentante suppléante.

Corine Maironi-Gonthier explique que cette nouvelle représentativité impliquera l'élection d'un nouveau président de l'ASP et à ce titre elle proposera Michel Genettaz comme nouveau président de l'ASP.

...Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement entre un membre titulaire et un membre suppléant, soit Michel Genettaz deviendra représentant titulaire et Corine Maironi-Gonthier deviendra représentante suppléante.

8 - Avenant au protocole d'accord pour le versement des subventions Plagne'rénov et bilan des subventions à la rénovation depuis l'adhésion à la SEM

Madame le Maire rappelle que suivant le protocole d'accord en date du 18 juillet 2011, La Commune et la SAP se sont engagées, chacune en ce qui les concerne, à attribuer des subventions destinées à financer partiellement des travaux de rénovation d'appartements, au bénéfice des propriétaires souscrivant aux objectifs de la convention « Quali'Plagne ». Ces subventions d'une valeur unitaire de 20 % du montant des travaux de rénovation (plafonnée à 5 000 €) sont partagées pour moitiés entre la Commune et la SAP.

Elle propose de proroger rétroactivement la durée de la présente convention, dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 Mars 2015, soit pour une durée de trois mois.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de proroger rétroactivement la durée de la convention Plagne'rénov, dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 mars 2015, soit pour une durée de 3 mois.

Au sujet du bilan de Plagne'rénov', Corine Maironi-Gonthier reconnaît que c'est un dispositif qui arrive en bout de course puisque, notamment en ce qui concerne la Commune d'Aime, le résultat reste modeste : 16 dossiers entre 2011 et 2015 (pour un montant de 33 530,50 €) et 7 contrats CLEM (contrat de location des équipements et mobiliers) sur la même période. La SAP abonde le même montant que la Commune aux propriétaires. Il est également important de savoir que la Commune, pour rentrer dans cette société, a apporté une somme en capital de 130 000 €.

Elle explique que dans les discussions qui ont déjà eu lieu avec les autres communes concernées, il a été décidé de modifier les règles. Un nouveau dispositif est à l'étude, ce sujet reviendra devant un prochain Conseil municipal.

...Le Conseil municipal prend note du bilan des subventions à la rénovation depuis l'adhésion à la SEM Plagne'rénov, le 29 avril 2010.

9 - Convention avec Macot pour participation financière à l'entretien et au balisage des sentiers VTT de La Plagne

Laurent Desbrini rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Macot la Plagne a réalisé des travaux d'entretien et de balisage de sentiers VTT sis sur les communes de Macot la Plagne et pour partie sur la commune d'Aime. En conséquence, il apparaît nécessaire que la commune d'Aime participe au financement de ces travaux.

Il propose donc d'approuver la convention qui a pour objet de définir les modalités de la participation financière de la commune d'Aime aux travaux d'entretien et de balisage des sentiers VTT. Il précise que la commune d'Aime participera au financement de ces travaux pour un montant de 5 000.00 €.

Laurence Dupuy-Verbinnen demande si cette somme est prévue au budget. Mme le Maire répond par l'affirmative.

Candice Gilg demande si cet entretien va se poursuivre. Laurent Desbrini explique que des aménagements vont être réalisés pour les vélos à assistance électrique (VAE).

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à intervenir avec la Commune de Macot La Plagne pour une participation financière à l'entretien et au balisage des sentiers VTT, sis en partie sur la Commune d'Aime, pour un montant de 5 000,00 €.

10 - Modification des tarifs de visite des sites culturels

Isabelle De Lima, adjointe déléguée à la culture, propose d'approuver les nouveaux tarifs des visites des sites culturels d'Aime gérés par la MATO, soit la Basilique Saint Martin, le Musée Saint Sigismond et la Tour Montmayeur et approuvés par la commission culture du 17 avril.

Elle indique que cette augmentation résulte de la hausse du coût de la vie, de l'entretien des infrastructures qui sont renouvelées, de l'équipement en petit matériel à la Tour Montmayeur (kits oreillettes pour les tablettes).

Anne Le Mouëllic demande si des visites libres sont encore possibles à la Tour Montmayeur. Corine Maironi-Gonthier indique que oui, cela est possible pour chaque édifice de la ville. En fait, Anne Le Mouëllic estime que le tarif pour la tour est cher dans le cadre d'une visite libre. Corine Maironi-Gonthier trouve qu'il est plus judicieux de pouvoir visiter l'édifice même si personne n'est présent pour faire de l'accueil...que ne de pas visiter l'édifice.

Candice Gilg pense qu'il est normal de faire payer une entrée même si aucun agent n'est là pour accueillir les touristes, cela implique une certaine responsabilité et motivation.

....A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs de visite des sites culturels d'Aime gérés par la Maison du Tourisme d'Aime Macot La Plagne, soit la Basilique St Martin, le musée St Sigismond et la Tour Montmayeur :

TARIFS EDIFICES MATO		Tarifs actuels	Tarifs 2015 proposés
TOUR MONTMAYEUR	Ticket individuel (gratuit pour < 12 ans accompagnés sans prêt tablette)	3,00 €	5,00 € (avec oreillettes offertes)
	Ticket individuel enfant 8 à 12 ans avec prêt tablette (accompagné)	/	3,00 € (avec oreillettes offertes)
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
MUSEE PIERRE BORRIONE	Ticket individuel (gratuit pour <16 ans et les détenteurs de la carte M'RA délivrée aux 16/25 ans par le Conseil Régional)	2,00 €	3,00 €
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
BASILIQUE	Ticket individuel (gratuit pour <16 ans et les détenteurs de la carte M'RA délivrée aux 16/25 ans par le Conseil Régional)	2,00 €	3,00 €
	Ticket individuel membre du Conservation Départemental du Patrimoine)	2,00 €	2,00 €
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
tarifs pour plusieurs édifices	Carte Pass Partout (donne ticket d'accès à tous les édifices)	5,00 €	8,00 €
	Visite guidée 2 édifices adulte	9,00 €	11,00 €
	Visite guidée 2 édifices 8/16 ans	/	5,00 €
	Visite guidée 3 édifices adulte	12,00 €	13,00 €
	Visite guidée 4 édifices adulte	15,00 €	15,00 €
tarifs groupes	Visite guidée scolaire	2,50 €	2,50 €
	1 gratuit par groupe de 20 personnes		
	gratuit pour organisateurs/accompagnateurs		

11 - Création des noms de rue à Aime ou Villette

Bernadette Chamoussin rappelle que le lotissement des « Chaudannes 2 » est en cours de numérotations. La « rue des Chaudannes » et l' « Impasse des Peupliers » ont été créées, mais certaines maisons ont un accès prévu sur ce qui est appelé au cadastre le « chemin d'exploitation des Chaudannes » et qui est parfois nommée la « route des écuries ».

Après avis de la commission Cadre de Vie réunie le 10/04/2015, il est proposé de nommer :

- . Chemin des Acacias la voie carrossable allant de la Route de Villaroland jusqu'à la Route de la Cascade
- . Chemin des Chênes la voie carrossable allant du Chemin des Acacias à la ferme

Guy Ducognon est déçu que le nom du lieudit « Le Noyerai » n'est pas été retenu. Corine Maironi-Gonthier lui rappelle qu'il existe déjà la route du Noyerai, il s'agissait de ne pas faire de confusion entre les 2.

Puis elle rappelle que le village de Villette a été totalement numéroté en 2013, et certaines rues ont changé de nom, notamment pour qu'il n'y ait pas de confusion avec les rues d'Aime. Cependant, 2 maisons ont leur boîte aux lettres qui donnent sur une voie publique communément appelée « Derrière le Prieuré ». Ce nom correspond au lieu-dit cadastral.

Après avis de la commission Cadre de Vie réunie le 10/04/2015, il est proposé de nommer Chemin du Prieuré la voie carrossable qui contourne un îlot de maisons situé entre la rue de Marmillon et la Rue de la Fruitière.

....Pour Aime, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer, après avis de la commission « Cadre de Vie » réunie le 10/04/2015 :

. Chemin des Acacias la voie carrossable allant de la Route de Villaroland jusqu'à la Route de la Cascade.

. Chemin des Chênes la voie carrossable allant du Chemin des Acacias à la Ferme.

....Pour Villette, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer, après avis de la commission « Cadre de Vie » réunie le 10/04/2015 :

. Chemin du Prieuré la voie carrossable qui contourne un îlot de maisons situé entre la rue de Marmillon et la Rue de la Fruitière.

II – Affaires foncières, urbanisme

12 – Plagne Aime 2000 : acquisition parcelle F112 appartenant à la SAP

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la SAP est propriétaire de la parcelle cadastrée section F n° 112, lieudit "le Biolet" à Plagne Aime 2000. Elle précise que dans le cadre de la requalification du site de Plagne Aime 2000, la Commune souhaite se porter acquéreur de cette parcelle d'une superficie de 108 m².

....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique de la SAP la parcelle cadastrée section F n° 112 d'une superficie de 108 m², dans le cadre de la requalification du site de Plagne Aime 2000.

13 – Autorisation d'occupation temporaire donnée à la société FPS Towers pour une antenne relais lieudit « le Lambé » à Montalbert

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les installations de l'antenne relais sise lieudit "Le Lambé" à Montalbert, propriété de Bouygues Telecom a été cédée à la société FPS Tour. Il convient donc de régulariser la convention afin d'opérer le changement de titulaire, les conditions de la convention restant inchangées.

....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser la convention entre la Commune d'Aime et la société FPS Towers (cette dernière ayant racheté les antennes relais à Bouygues Télécom) concernant l'antenne relais lieudit « Le Lambé » à Montalbert.

14 – Le Forperet à Montalbert : autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'extension et la mise en accessibilité du restaurant « le Forperet »

Madame le Maire rappelle aux élus que Le Forperet est une propriété communale, louée à M. et Mme Loyet. Elle expose au Conseil municipal que ces derniers souhaitent entreprendre des travaux d'extension (40 m² pour la salle de restaurant) et de mise en accessibilité de leur établissement (notamment pour les handiskis).

Elle expose que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner son accord à M. et Mme Loyet pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. et Mme Loyet à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'extension et de mise aux normes accessibilité du restaurant Le Forperet.

15 - Local ESF Montalbert : autorisation de dépôt d'un permis de construire sur le front de neige

Laurent Desbrini informe le Conseil municipal que l'Ecole du Ski Français de Montalbert souhaite construire un local destiné à l'accueil des enfants et au stockage de matériels, sur le front de neige à proximité du jardin d'enfants, dans le cadre des travaux de construction de la télécabine de Montalbert.

Il indique au Conseil municipal que ces travaux doivent se faire sur des parcelles cadastrées section YA n° 390, 458 et 574 appartenant à la Commune d'Aime. Elle propose donc d'autoriser l'Ecole de Ski Français de Plagne Montalbert à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondant à la réalisation de ces travaux.

Corine Maironi-Gonthier note que cet aménagement est très qualitatif car au lieu de construire un petit chalet, l'ESF profite de la déclivité sous la télécabine pour aménager cet espace.

Elle ajoute que les travaux de la télécabine ont donc débuté et suggère à tous ceux qui le souhaite de suivre l'avancée des travaux par le biais de la webcam de la station (sur le site www.montalbert.com).

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'E.S.F. de Plagne Montalbert à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux sur les parcelles communales cadastrées section YA 390, 458, 574, en vue de la réalisation d'un local destiné à l'accueil des enfants.

16 - Autorisation d'urbanisme à donner à l'UCPA pour le réaménagement de la base de loisirs Plan des Bergères

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'UCPA souhaite réaménager la base d'eaux vives situées en bordure de l'Isère au lieudit « Plan des Bergères » à Aime.

Elle indique au Conseil municipal que ces travaux consistent à agrandir la plateforme existante par la suppression du terre-plein côté est, à remplacer deux chalets vétustes et à implanter de nouveaux chalets préfabriqués sur les parcelles cadastrées section C n° 1 et 2 appartenant à la Commune d'Aime. Elle précise qu'un bail lie UCPA à la Commune sur les terrains précités. Il y a donc lieu d'autoriser l'UCPA à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes pour la réalisation de ces travaux. Elle propose d'autoriser l'UCPA à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux précités sur les parcelles communales cadastrées section C n° 1 et 2 lieudit « Plan des Bergères ».

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'UCPA à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux pour le réaménagement de la base de loisirs sur les parcelles communales cadastrées section C n°1 et 2, lieudit « Plan des Bergères ».

III – Travaux et affaires forestières :

17 - Enfouissement réseau HTA surplombant le ruisseau de Bonnegarde, approbation de la convention à passer avec ERDF pour réalisation et remise d'une nouvelle passerelle

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'ERDF doit procéder à l'enfouissement du réseau HTA sur le territoire des communes d'Aime et de Macot la Plagne. Ces travaux nécessitent le passage de réseau au-dessus du ruisseau de Bonnegarde qui sépare les deux communes.

Elle informe le Conseil municipal que l'ancienne passerelle de Bonnegarde ne peut plus supporter l'ouvrage de distribution publique d'électricité et qu'il convient de construire une nouvelle passerelle. Elle propose au Conseil municipal le projet de convention à intervenir avec ERDF précisant les modalités techniques, juridiques et financières de la réalisation de la nouvelle passerelle et les modalités de sa remise par ERDF aux Communes de Macot la Plagne et Aime.

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à intervenir avec ERDF pour la réalisation d'une nouvelle passerelle surplombant le ruisseau de Bonnegarde.

18 - Projet d'aménagement du site de l'ancienne scierie Excoffier à Vilette-réhabilitation d'une friche industrielle

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 28/08/2014 et du 23/10/2014 par lesquelles ont été approuvés :

- . le principe d'étude menée avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est pour aménager et sécuriser les accès au village depuis la RN90, et pour mener les études de faisabilité d'un aménagement par la commune du site de l'ancienne scierie
- . la demande de subventions pour réaliser ces aménagements au niveau le plus élevé possibles, d'une part à l'Etat (FNADT) dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense, et d'autre part au département de Savoie dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie,
- . la demande de subventions pour réaliser ces aménagements au niveau le plus élevé possible au titre de la DETR (Etat).

Elle informe le Conseil municipal qu'un schéma d'aménagement routier a été accepté par la DIR-Centre Est, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale. Cet aménagement consiste à créer une contre-allée à double sens reliant la rue du Marmillon à la Route de La Piaz, au niveau du carrefour près de la menuiserie Bérard. Il n'y aura donc plus de carrefour avec la RN90 au droit de Rue du Marmillon. La question d'un giratoire au niveau du carrefour de la Route de La Piaz avec la RN90 est compatible avec cet aménagement et pourra être réalisé ultérieurement lorsque les financements et les autorisations seront là.

Après examen de ce projet dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD), la Préfecture nous a notifié en février 2015 un accord de financement à hauteur de 150 000 €, conditionné par un délai de réalisation rapide (2 ans environ).

Les études techniques ont avancé en interne pour l'aménagement de l'accès routier et d'une zone d'activité d'environ 1ha, pour une surface cessible de l'ordre de 8 000 m².

Madame le Maire propose :

- . d'approuver le projet de réhabilitation d'une friche industrielle à Vilette (ancienne scierie Excoffier), avec création d'une voie d'accès sous maîtrise d'ouvrage communale, en accord avec la DIR-Centre Est ;
- . d'approuver le coût prévisionnel des acquisitions et des travaux pour un montant de 1 321 000 € HT ;
- . d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat au titre du FNADT pour 150 000 €, au titre de la 1ere tranche de DETR pour 150 000 € et au titre de la 2eme tranche de DETR pour 200 000 €.

Mme le Maire précise qu'avec ce projet, il resterait à la charge de la Commune d'Aime 100 000 €. Concernant le planning des travaux, ces derniers pourraient débuter dès 2016. Ce projet nécessitant une modification du PLU, soit elle sera intégrée à la révision du PLU qui est en cours, soit elle fera l'objet d'une modification spécifique (procédure plus rapide).

Solène Terrillon indique que, suite à la visite du village d'artisans de La Rochette (projet semblable à ce qui devrait être créé à Vilette), les élus ont pu échanger de manière très constructive avec les protagonistes au sujet des financements et du cahier des charges qui serait à mettre en place.

Christian Milleret demande où en sont les démarches foncières. Mme le Maire répond que l'expert foncier de la Commune a rencontré tous les propriétaires et qu'ils ont donné un avis favorable de principe. Mais elle ajoute néanmoins que sans la subvention complémentaire de 200 000 € des services de l'Etat, il faudra se poser la question de savoir si le projet peut être lancé avec un reste à charge de 300 000 € pour la Commune.

Guy Ducognon note qu'il est assez sceptique quant au projet du giratoire... Mme le Maire note en effet que les services de l'Etat n'ont pas validé le giratoire, mais ils seraient plutôt d'accord

pour un projet de tourne à gauche pour fluidifier la circulation (un dans le sens Moûtiers-Aime, un autre dans le sens Aime-Moûtiers).

...Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- . d'approuver le projet de réhabilitation d'une Friche industrielle à Villette (ancienne scierie Excoffier), avec création d'une voie d'accès sous maîtrise d'ouvrage communale, en accord avec la DIR-Centre Est ;
 - . d'approuver le coût prévisionnel des acquisitions et des travaux pour un montant de 1 321 000 € HT ;
 - . d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat au titre du FNADT pour 150 000 €, au titre de la 1ere tranche de DETR pour 150 000 € et au titre de la 2eme tranche de DETR pour 200 000 €.
- Enfin, il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune si les financements externes sont accordés.

IV – Divers et informations au Conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

...Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (menuiseries) – EurI Chenal Claude Menuiserie, 73210 Aime – Montant HT : 10 427,98 €
- . Entretien des cours d'eau sur la Commune – Société Alpes Paysages, 73200 Gilly Sur Isère – Montant HT : 14 984,55 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (plomberie, VMC, équipements sanitaires) – Michel Fournillon, 38830 St Pierre d'Allevard – Montant HT : 21 975,00 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (maçonnerie, faïence) – Construction savoyarde, 73210 Macot La Plagne – Montant HT : 26 129,50 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (désamiantage) – Di Environnement, 26206 Montélimar – Montant HT : 26 469,09 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Navette pour le marché du jeudi matin « Longefoy/Aime » – Voyages Loyet, 73211 Aime Cedex – Montant HT : 62,50 € l'aller/retour
- . Distribution PV Conseil municipal du 29/01/15 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 322,58 €
- . Maintenance du logiciel Arteli – Artelisoft, 17183 Perigny cedex – Montant HT : 500,00 €
- . Contrôle technique construction « Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 » – Apave Sudeurope SAS, agence de Chambéry, 73800 Ste Hélène du Lac – Montant HT : 1800,00 €
- . Maintenance du réseau informatique – Myosotis, 73200 Gilly sur Isère – Montant HT : 5 936,00 €
- . Entretien des espaces verts sur la Commune – René Destaing Sarl, 73210 Aime – Montant HT : 13 956,00 €

20 – Information concernant l'avancement du dossier télécabine Montalbert et du dossier maison de santé des Versants d'Aime, ainsi que concernant les recours Leclerc et UTN

...Le Conseil municipal prend note du début des travaux de la télécabine de Montalbert le 27 avril dernier, comme prévu, pour une ouverture à Noël 2015.

...Jean Yves Dubois, président des Versants d'Aime, informe le Conseil municipal de la reprise du chantier de la maison de santé à la mi-juin, suite au recrutement d'un nouveau maître d'oeuvre. La livraison du bâtiment devrait intervenir en fin d'année 2015.

...Egalement, Mme le Maire souhaite donner une information sur les recours actuels engagés contre la Commune dans les dossiers Leclerc et l'UTN de Plagne Aime 2000 :

1) Le dernier recours contre Leclerc, qui portait sur les délibérations, devrait être rejeté si le Tribunal suit les conclusions du rapporteur public. Elle indique que, dans cette hypothèse, Leclerc signera le bail emphytéotique et les travaux devraient débuter fin août 2015.

La Commune d'Aime devrait en faire de même en vue de la sécurisation des crues de l'Ormente. Ces travaux nécessiteront la fermeture de la RN90 pendant environ 2 mois (maximum), et la déviation des véhicules se fera par le centre ville d'Aime. La livraison du centre commercial est prévue pour novembre 2016.

2) Les 2 « Club Med » ont fait savoir qu'ils abandonnaient leurs recours. Egalement, si le Tribunal suit les conclusions du rapporteur public, le dernier recours de la copropriété « Les Hauts Bois » devrait être rejeté.

Enfin, elle précise que l'appel à candidature aménageur-promoteur sera lancé à la fin de l'été 2015.

21 - Informations concernant les aménagements à réaliser route de la Piaze

... Afin de réduire la vitesse des véhicules qui empruntent la route de la Piaze tout en permettant aux piétons de déambuler, le Conseil municipal prend note du traçage d'une bande circulante piétonne qui réduira la largeur de la route. Les chicanes actuelles seront bien sûr démontées.

Il s'agit d'un test ; si cet essai ne s'avère pas concluant, d'autres solutions seront à envisager pour limiter la vitesse excessive des véhicules sur cette route et sécuriser la circulation des piétons.

Christian Milleret espère vivement que les automobilistes respecteront cette nouvelle signalétique et réduiront de manière significative leur vitesse.

V - Rajout :

22 - Demande d'autorisation de défrichement pour aménagements de pistes à Montalbert

... Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 4 826 m² dans les parcelles cadastrales ci-dessous, dans le cadre du projet d'élargissement et de reprise du profil en long de la piste de la Tête du Fornelet à Montalbert, par la Société d'Aménagement de La Plagne.

Ce projet nécessite un défrichement en forêt communale bénéficiant et ne bénéficiant pas du régime forestier mais aussi sur des terrains privés.

Parcelle appartenant à la commune relevant du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	W 6	36 ha 57 a 94 ca	690
Aime	W 8	00 ha 45 a 60 ca	277
Aime	W 9	18 ha 21 a 40 ca	1 750
Aime	W 59	54 ha 36 a 69 ca	681
Aime	F 81	40 ha 66 a 80 ca	209
Total			3 607

Parcelle appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	YB 33	0 ha 13 a 94 ca	102
Aime	YB 34	0 ha 04 a 00 ca	10
Aime	W 40	1 ha 12 a 80 ca	124
Aime	W 41	0 ha 06 a 25 ca	115
Aime	W 42	0 ha 05 a 65 ca	100
Aime	F 82	15 ha 05 a 80 ca	71
Aime	YA 460	04 ha 74 a 03 ca	160
Aime	W chemin rural		225
Aime	W chemin rural		100
Total			1 007

Parcelle appartenant à des propriétaires privés :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	YB 32	00 ha 14 a 63 ca	8
Aime	W 60	00 ha 08 a 33 ca	94
Aime	W 64	02 ha 03 a 57 ca	110
Total			212

TOTAL GENERAL			4 826 m ²
---------------	--	--	----------------------

La séance du Conseil municipal est levée.